



Problème travaux avec société

Par **tomom13**, le **17/10/2008** à **17:28**

Bonsoir, j'espère que vous allez pouvoir m'aider car je ne sais pas quoi faire.

au mois de mai, nous avons faire appel à une entreprise de btp pour l'achat d'une cuisine, d'une facade, d'une porte d'entrée, carrelage.

Le vendeur nous avait certifié que les travaux seraient terminés avant qu'ont partent en vacances (fin juin sans écrit...)

Seulement à l'heure ou je vous écris ils ne sont toujours pas finis, et entre temps des problèmes d'installations ont été constatés, ils ont donc refais quelques travaux qu'ils avaient mal fait au départ (normale)

Maintenant aujourd'hui, cette société me réclame 1500 € en justifiant qu'ils ont perdus du temps dans les travaux et refusent de reprendre les travaux.

J'ai bien sur la factures de toute les travaux

Que dois faire ?

Par **gloran**, le **18/10/2008** à **00:56**

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat ?

Ce contrat précise-t-il la date (avec si possible l'intitulé "date limite") ?

Ce contrat précise-t-il exactement la nature des travaux et des matériels livrés inclus dans la prestation du contrat, et le prix ?

Quelles sont les modalités de paiement incluses au contrat ?

Si vous n'avez pas signé de contrat, il sera difficile pour vous d'obtenir la fin des travaux, cependant cette entreprise ne pourra rien réclamer.

Si vous avez signé un contrat mais sans date limite, alors cette date limite est à votre initiative : vous pouvez donc choisir qu'il s'agit d'une date passée (il y a 15j par exemple) et envoyer à cette société un courrier en recommandé AR de mise en demeure de terminer les travaux sous quinzaine, en la menaçant de lancer une procédure d'injonction de faire.

Par la suite, contactez le tribunal pour connaître la procédure d'injonction de faire. Je l'ai déjà utilisée il y a 7 ans sur un cuisiniste mais je n'ai plus tout en tête. Il faudra remplir un formulaire et surtout, montez un dossier clair pour le juge : sommaire, description en qq lignes du litige, pièces jointes et photos numérotées et annotées etc...

Par **tomom13**, le **18/10/2008** à **08:28**

Oui nous avons signé un contrat.

Oui je l'ai reçu, sur le premier contrat il y avait une date mais pas une date limite, puis nous avons demandé un nouveau papier avec une date limite qui est d'ailleurs dépassé

La somme en totalité a déjà été payée.

Pendant l'installation de la cuisine certains éléments ont été modifiés ce qui n'apparaît pas sur le contrat d'ailleurs comme tous les prix des éléments.

Aucun prix n'est apparent sur le contrat à part le prix total des travaux.

Par **gloran**, le **18/10/2008** à **08:58**

Vous voulez dire que vous avez signé un contrat ne mentionnant pas exactement les travaux à réaliser et les éléments à installer (notamment cuisine) ?

Si tel est le cas, vous risquez alors de payer quelque part le prix d'une certaine légèreté (pour ne pas dire naïveté).

Vous pouvez toujours lancer une injonction de faire. Mais : de faire quoi ? Si rien n'est précisé dans le contrat, l'entreprise aura beau jeu de dire qu'elle a réalisé intégralement la prestation et vous en serez quitte pour acheter une boîte de mouchoirs en papier.

Par **tomom13**, le **18/10/2008** à **12:51**

En faites, sur le papier c'est marqué tout les travaux, mais pas les éléments de cuisine, four, lave vaiselle...

Les éléments de la cuisine sont tous installés, mais l'entreprise nous réclame 1500 € pour faire notre facade, la porte d'entrée et une fenetre alors que le prix stipulé que c'était tout l'ensemble